Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
Territoire de la Cévenne des Hauts Gardons
Document approuvé le 30 mars 2023
Commune de Moissac-Vallée-Française

Fobies / Camp Neuf / Espi

Limite communale

Zonage

- UA / UAnc
- UB / UBnc
- UE
- 0AU
- 1AUB / 1AUBo
- 0AUE
- A
- Ap
- Apj
- N
- Nl
- Np

Prescriptions

- Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) - Aléa indifférencié
- Atlas Départemental des Zones Inondables (ADZI)
- Périmètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
- Zone coeur du Parc National des Cévennes
- Monument Historique
- Périmètre de protection aux abords des Monuments Historiques (500m)
- Risque minier résiduel
- Emplacement réservé
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Linéaire de commerces
- Espace Boisé Classé (sujet)

Secteurs soumis à des règles spécifiques

- Secteur toiture aspect lauze « TL »
- Périmètre avec hauteur maximum spécifique

Éléments à protéger au titre des articles L151-19 et/ou L151-23 du Code de l'Urbanisme

Patrimoine bâti protégé

- Édifice remarquable
- Construction et aménagement vernaculaire (pont, ruchers-troncs, menhirs, etc.)
- Chaînage ornementé
- Ouvrage hydraulique (béal, trincat, etc.)
- Voie et draille

Élément de végétation protégé

- Ensemble boisé
- Bosquet ou alignement d'arbre
- Ripisylves
- Sujet remarquable
- Prairies maigres de fauche ou habitats de milieux ouverts
- Zone humide

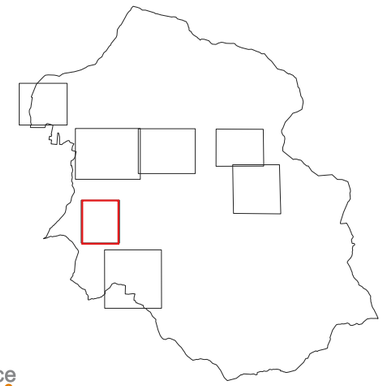

agence Robin & Carbonneau
URBANISME / ARCHITECTURE / PAYSAGE
8 rue Frédéric Bazille - 34 000 MONTPELLIER

0 40 80 m

Sources : Cadastre Etalab 04/2022, DDT Lozère